



REVUE DE PRESSE DU 19/10/2016

- 1- Un protocole d'accord a été signé avant-hier entre la Banque nationale d'Algérie (BNA) et le Forum de chefs d'entreprises (FCE) pour réserver des guichets aux femmes chefs d'entreprise exclusivement. La cérémonie de signature de cet accord, paraphé par le P-dg de la BNA, Achour Aboud, et le président du FCE, Ali Haddad, s'est déroulée en marge d'une rencontre organisée par cette organisation patronale sur le thème "l'entrepreneuriat féminin: un vecteur pour une croissance économique durable".

- 2- Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) propose l'augmentation de taxes, un faisceau d'impôts et droits de timbre pour compenser la chute des recettes fiscales pétrolières, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016. Le carburant, l'immobilier, le tabac et d'autres produits encore coûteront plus cher en 2017. Ainsi, le texte, qui sera bientôt soumis aux débats de l'APN, propose une augmentation des carburants pour la seconde fois en une année. Le prix de vente en détail de l'essence normale augmentera de 14% et sera de 32,47 DA/litre. Celui du super passera à 35,49 DA/litre soit une augmentation de 12,94%, l'essence sans plomb coûtera 35,08 DA/litre et enfin le prix du gasoil sera de 20,23 DA/litre.

- 3- Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) prévoit d'annuler l'obligation du crédit documentaire (Credoc), introduite par la loi de finances complémentaire 2009 (LFC 2009) pour le paiement des importations. Ainsi, l'article 106 du PLF 2017 abroge l'article 69 de l'ordonnance 09-01 portant LFC 2009 qui obligent les opérateurs économiques à payer leurs importations au moyen du seul crédit documentaire. L'annulation de cette mesure est justifiée par la nécessité de diversifier les moyens de paiement des importations, selon l'exposé des motifs accompagnant le PLF 2017.

- 4- 28 entreprises algériennes versées dans l'agroalimentaire prennent part au Salon international de l'alimentation (Sial) de Paris. Plus grand rendez-vous des professionnels de la planète avec ses 7000 participants, le Sial passe pour être le carrefour incontournable de la filière agroalimentaire. Les Algériens qui ont l'habitude de participer à cette manifestation économique à titre symbolique, manifestent, pour l'édition 2016, une détermination remarquable.



- 5- La caisse de retraite sera ruinée dans quelques années, si l'ordonnance du 31 mai 1997, stipulant le départ à la retraite sans conditions d'âge, n'est pas abrogée. La précédente loi avait été imposée par le FMI dans des circonstances particulières. Seul un retour au rétablissement de l'obligation de départ à la retraite «à l'âge de 60 ans (55 pour les femmes) avec un minimum de 15 ans de travail», tel que l'énonce la loi du 2 juillet 1983, pourra contribuer au renflouement de la Caisse nationale des retraites (CNR) qui voit ses ressources fondre comme neige au soleil.

- 6- Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, M. Mohamed El Ghazi, s'est montré catégorique et totalement résolu à ne pas revenir sur la décision du gouvernement, sur l'annulation de la retraite anticipée et celle proportionnelle. Il a indiqué sur un ton alarmiste, que la retraite anticipée constitue, aujourd'hui, un danger pour la Caisse nationale de la sécurité sociale et la Caisse de la retraite, « si on maintient la retraite anticipée, ça sera la faillite de la CNAS et de la CNR, d'ici cinq à six ans » a-t-il averti.

- 7- Un bilan des accidents de la circulation, durant cette année, rendu public par la cellule de communication de la protection civile, fait état de 33 morts et plus de 2.164 blessés, pour un total de quelque 2.114 accidents. Ce bilan montre que la route continue de tuer et endeuiller des familles. La moitié de ces sinistres ont été enregistrés durant la saison estivale.



A lire :

Derniers secrets de la loi de finances

NOUVELLES TAXES, PRIX DES CARBURANTS, DE L'IMMOBILIER ET DES PRODUITS DE LUXE

Le ministère des Finances

Le gouvernement a réussi le pari de faire aboutir ce projet de loi, pourtant objet de controverses et de craintes, jusqu'au Parlement sans grandes vagues.

Pas de solution miracle. Face à la crise financière le gouvernement rabote. Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017) propose l'augmentation de taxes, un faisceau d'impôts et droits de timbre pour compenser la chute des recettes fiscales pétrolières, attendues en baisse de 30% par rapport à 2016. Le carburant, l'immobilier, le tabac et d'autres produits encore coûteront plus cher en 2017. Ainsi, le texte, qui sera bientôt soumis aux débats de l'APN, propose une augmentation des carburants pour la seconde fois en une année.

Le prix de vente en détail de l'essence normale augmentera de 14% et sera de 32,47 DA/litre. Celui du super passera à 35,49 DA/litre soit une augmentation de 12,94%, l'essence sans plomb coûtera 35,08 DA/litre et enfin le prix du gasoil sera de 20,23 DA/litre.

Le relèvement de ces prix permettra au Trésor d'encaisser une plus-value de 42,49 milliards de DA. Le prix du paquet de cigarettes sera relevé lui aussi de 10% dans le cadre de la taxe intérieure de consommation (TIC). Cette dernière augmente par ailleurs à 30% pour d'autres produits de luxe comme les véhicules tout-terrain et les cylindrées supérieures à 2 000 cm³ et inférieures à 3000 cm³.

Toujours dans le cadre des taxes, la TVA passera de 17 à 19%. Cette hausse de la TVA, dont le produit alimente le budget de l'Etat à hauteur de 80% et les communes à hauteur de 20%, rapportera au Trésor public 110 milliards de dinars. Dans le domaine immobilier, les revenus issus de la cession, par les particuliers, d'un immeuble bâti ou non bâti, sont soumis à l'impôt sur le revenu global (IRG) d'un taux fixé à 5%.

La location des habitations à usage individuel est soumise à un nouveau taux d'IRG à 10%. Le taux de 15% demeure quant à lui applicable aux revenus provenant de la location de locaux à usage commercial ou professionnel ainsi que pour la location à usage d'habitation conclue avec des sociétés.



S'agissant des droits de timbre, le PLF suggère l'introduction d'une «procédure accélérée» qui permet de délivrer le passeport biométrique dans un délai maximum de huit jours de la date de dépôt de la demande, contre le paiement d'un timbre de 25.000 DA pour le livret de 28 pages et de 45.000 DA pour celui de 48 pages.

En cas de perte du passeport, qu'il soit ordinaire ou biométrique, la délivrance d'un nouveau passeport donne lieu au paiement, en plus du droit de timbre, d'une taxe de 10.000 DA sous forme de timbre fiscal et de 3000 DA pour ce qui est du passeport collectif.

Le projet de loi de finances relève également aussi les montants de la taxe sur les demandes d'enregistrement des produits pharmaceutiques importés où fabriqués localement. Cette taxe passera de 4000 DA à 12.000 DA pour ce qui est du contrôle des lots, à 30.000 DA (contre 10.000 DA actuellement) pour le contrôle et expertise des produits soumis à l'enregistrement et à 15.000 DA (contre 5000 DA) pour ce qui est des analyses et contrôle des matières premières de ces produits.

Si le gouvernement a pris le soin de maintenir le niveau des transferts sociaux et de la politique de subventions, il a en revanche pris des mesures drastiques dans certains secteurs où des projets, non prioritaires, ont été tout simplement gelés.

Il s'agit notamment des secteurs des travaux publics, des transports, de la santé et de la culture. De même qu'un contrôle rigoureux est opéré sur le commerce extérieur. Fini l'opulence, la générosité après les dépenses frénétiques du gouvernement.

Le «goutte-à-goutte» avec lequel a été déclinée la loi de finances 2017 restera dans les annales de la communication institutionnelle. Le gouvernement a réussi le pari de faire aboutir cette loi, pourtant objet de controverses et de craintes, jusqu'au Parlement sans grandes vagues. Une véritable patate chaude livrée aux députés qui auront du fil à retordre avec de nombreuses taxes et augmentations qui prendront effet dès janvier 2017.

-FIN-